

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .17 / 2022

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-deux, le Lundi 28 Mars ,

En exercice : 27

De Présents : 22

De votants : 26
habituel de ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu
séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand,
agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M.ADAM Stéphane-M. AIGUESPARSES Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-
Mme BOUCHER Julie-M. CAMARA Célestin-M. FERRARI Fabien-M.
HERAUD Jean-François-Mme NICODEMO Mélissia -M. ROSSI Patrick-M.
SANTONI Jean-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI
Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-Mme DEZ Marylène- Mme AURIOL
Anne-M FRELIER Laurent- M. SEIGNOBOS Jean-Luc- Mme DUPONT
Karine- Mme PRUNET Sophie-Mme LECUREUX Aurôre

Procurations :

Mme ARNAL Estelle donne procuration à Mme DUFONT Karine.
M. HURET David donne procuration à Mme LECUREUX Aurôre.
Mme SCOTTO Fabienne donne procuration à M. BRUN Fernand.
Mme GACNIK Marie-France donne procuration à Mme
YZQUIERDO Laurence.

.Etaient absents excusés- Mme BOULANGER Tamara.

**Délibération portant création d'un poste d'adjoint administratif territorial
à temps complet.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des
Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil,
M. ROSSI Patrick ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire expose qu'au sein des services administratifs, les effectifs présents
sont justes.

Afin d'apporter le service le plus complet à la population, il convient d'étoffer le
service d'un poste supplémentaire à temps complet par rapport aux effectifs actuels incluant
de la polyvalence au sein des services administratifs.

Monsieur le Maire mentionne que le coût sera à prévoir sur le BP 2022. Chap.12
charges de personnel, de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer. Le Conseil municipal
où l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité la création d'un

poste d'adjoint administratif à temps complet au sein des services administratifs de la collectivité, et prévoit le coût sur le BP 2022 de la commune au chapitre 012.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

